

## Educateur & Educatrice Pagaie Santé®



### OBJECTIFS DE LA FORMATION :

- Mobiliser les activités de pagaie pour un public spécifique porteur de maladies chroniques ou d'affections de longue durée
- Construire des offres de pratiques et des projets clubs adaptés aux besoins et aux publics de son territoire
- Accompagner les pratiquants vers une forme d'autonomie dans les activités de pagaie et vers leur intégration dans le club
- Apporter les compétences nécessaires à l'encadrement du public cible

### DATES ET LIEUX DE SESSIONS DE FORMATION :

6 - 7 novembre et 11 - 12 décembre 2021  
Gignac (34 - Occitanie)

### DUREE DE LA FORMATION :

42h : 28h en présentiel + 14h en distanciel

### RESPONSABLE DE LA FORMATION :



**Caroline LOIR**  
Tél : 01 45 11 08 73  
Email : [cloir@ffck.org](mailto:cloir@ffck.org)

### INSCRIPTIONS :

**Service Formation**  
Tél : 01 45 11 08 56  
Email : [serviceformation@ffck.org](mailto:serviceformation@ffck.org)

### PUBLICS CONCERNES :

- Cadre professionnel ou bénévole
- Dirigeant

### PREREQUIS :

- Licence fédérale 1 an
- 21 ans minimum
- Monitorat fédéral ou diplôme professionnel en CKDA

### OU

Certification barreur Dragon Boat

### DATE LIMITE D'INSCRIPTION :

8 jours avant le début de la formation

### TARIFS ET MODALITES FINANCIERES :

	Salarié	Bénévole
<b>Frais pédagogiques</b>	<b>Intégralement Pris en charge*</b>	<b>15€/h (420€)</b>
	40€/h (1680€)	

**Frais annexes** A la charge des stagiaires

\*Prise en charge par l'AFDAS sous réserve d'un accord de financement préalable (aménagements possibles du tarif si situation prouvée de non prise en charge avant le début de la formation).

**Cette formation est reconnue par le CNOSF et publiée au Journal Officiel par l'arrêté du 8 novembre 2018 relatif à la liste des certifications fédérales autorisant la dispensation d'activité physique adaptée prescrite par le médecin traitant à des patients atteints d'une affection longue durée.**

Cette formation permet également d'accéder au réseau sport-santé bien-être, d'obtenir des aides des Agences Régionales de Santé et de devenir « Structure Pagaie Santé de la FFCK ».